

3. Approche sociale

Fermeture d'installations

Dans le cadre de la mise aux nouvelles normes de son parc, Novergie a dû accompagner les fermetures provisoires ou définitives de plusieurs de ses installations qui ne pouvaient plus répondre aux nouvelles exigences techniques et réglementaires. 53 salariés étaient concernés par des mesures d'accompagnement spécifiques qui concernaient le maintien de l'emploi dans les cas de fermetures provisoires et l'accompagnement de la fermeture définitive des usines de Bayonne et de Moutiers.

Maintien de l'emploi dans le cadre des fermetures provisoires

Trois usines ont été arrêtées temporairement après le 28 décembre 2005 pour permettre la poursuite des travaux de mise aux nouvelles normes : Cenon, Pau et Montauban. Afin d'éviter des mesures sociales lourdes de conséquences pour les salariés de ces usines, deux types de mesures ont été prises : la modification des conditions de travail et d'activité sur site et le détachement de salariés.

Sur le site de Pau, Novergie a négocié avec son client la prise en charge pendant toute la durée des travaux, des opérations de chargement-rechargement des déchets ce qui a permis le maintien de l'ensemble du personnel sur site. L'investissement des salariés et les efforts consentis ont facilité ces aménagements exceptionnels et temporaires.

Dans le cadre de l'interruption temporaire d'activité pour la mise aux nouvelles normes des usines de Montauban et de Cenon, des Conventions de mise à disposition de personnels ont été établies afin de permettre un maintien de l'ensemble des emplois au sein du groupe. Ainsi 5 salariés ont pu être accueillis dans les usines d'Astria (Gironde) et d'Econotre (Haute-Garonne).

Exemple de bonne pratique

Création d'entreprises et reconversion : l'exemple des salariés de Moutiers (73)

Compte tenu de la taille de l'installation et des investissements nécessaires à sa mise aux nouvelles normes, le Syndicat Intercommunal de Traitement d'Ordures Ménagères de la région de Moutiers (SITOM) a décidé d'arrêter l'usine en septembre 2005. 4 salariés étaient concernés par cette mesure.

Novergie Centre-Est, titulaire du contrat d'exploitation de l'usine de Moutiers, avait été informée très en amont de cette décision et a pu mettre en place un plan d'accompagnement individuel. Des entretiens ont eu lieu dès septembre 2004 afin d'aider chaque salarié à définir un projet professionnel tenant compte des enjeux professionnels et personnels. Deux projets de création d'entreprises artisanales ont ainsi pu être définis (entreprise artisanale d'électricité, de plomberie - sanitaire), un projet de reconversion (chauffeur poids - lourds) et un projet de mobilité intra Groupe.

Dans le cadre des mesures de reclassement des salariés, Novergie Centre-Est s'est engagée à verser une subvention aux artisans pour constituer un fond de trésorerie au démarrage de leur activité ainsi que la prise en charge de leur comptabilité pendant 18 mois.

Outre la mise en place d'un congé de reclassement, une mission d'out-placement a été proposée au salarié souhaitant devenir chauffeur poids - lourds. Quant au quatrième collaborateur, une offre de mutation lui a été proposée sur l'usine de Bourg-Saint-Maurice comme Responsable de maintenance, offre qui a été acceptée.